

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 16 novembre 2007

date de l'annonce publique:	9 novembre 2007
date de la convocation des conseillers:	9 novembre 2007
début:	14h00
fin:	16h50

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred,
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): /

Madame Reuter-Bauler Carine et Monsieur Raymond Conter ont quitté la séance après le point 15.

Premier votant: Mme Cecchetti Myriam

Ordre du jour

Le collège échevinal demande au conseil communal de bien vouloir approuver l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la présente séance :

- 9.A. Approbation de l'«Accord de développement » entre la Commune de Sanem et Agora sàrl et cie relatif aux modalités de cession des terrains réservés à des aménagements publics.
- 14.A. Modification de la composition de la commission des loyers.
- 18.A Démission de la dame Christine Barros-Constant de son poste d'infirmière au CIPA de Soleuvre.
- 19.A Nomination d'un infirmier m/f à mi-temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du contrat collectif du secteur d'aide et de soins (SAS), carrière PS4, au CIPA de Soleuvre.
- 19.B Approbation d'un congé sans traitement en faveur de Madame Huberty-Marson Christine, institutrice de l'enseignement primaire, pour la période du 23 janvier 2008 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009 avec annulation de sa décision du 11 juin 2007 concernant l'approbation d'un congé sans traitement pour la période du 23 mars 2008 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009.

Vote unanime

- 1. Correspondance et Informations.
- 2. Approbation des rapports des séances du 11 juin 2007, 13 juillet 2007 et du 27 juillet 2007.

Vote unanime

PROJETS

3. Acquisition d'un camion 6,5 to, châssis cabine fourgon préfabriqué en alu avec équipement atelier pour les services de régie de la commune, département serrurerie/réseau eau/bâtiments. Devis estimatif détaillé: 78.000 € (article budgétaire: 4/0740/2231/001)

Vote unanime

4. Mise en conformité des chaufferies des bâtiments communaux (phase III) Devis estimatif détaillé: 48.645 € (article budgétaire: 4/0910/2143/003)

Vote unanime

5. Acquisition d'une camionnette, fourgon tôle avec équipement atelier pour les services de régie de la commune, département espaces verts/aires de jeux. Devis estimatif détaillé: 45.000 € (article budgétaire: 4/0720/2231/001)

Vote unanime

6. Projet de développement touristique transfrontalier: 'De Minettswee'. Devis estimatif détaillé et crédit: 33.884€ (article budgétaire: 4/1160/2135/)

Vote unanime

AMENAGEMENT

7. Modification partielle du Plan d'Aménagement Général concernant un reclassement à Belvaux au lieu-dit 'op Metzzerhéicht' (1^{er} vote).

Vote unanime

8. Modification partielle de la partie écrite du plan d'aménagement général de la Commune de Sanem.
a. Décision relative à la réclamation introduite.
Le collège échevinal propose de ne pas donner de suites favorables à la réclamation de Maître Marc Thewes, avocat à la Cour, pour le compte de Monsieur Christian Schmitz.

Vote unanime

- b. Approbation définitive.

Vote unanime

9. Redressement de la limite communale au site Belval.

Le Conseil Communal

Considérant que les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem se proposent de redresser leurs limites communales à différents endroits ;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette et le cas échéant la commune de Sanem se proposent d'aménager le quartier « Université »;

*Vu le règlement général « Belval-Ouest » ;
Vu les Plans d'Aménagement Particulier votés ainsi que les Projets d'Aménagement Particulier en voie d'élaboration ;
Vu les demandes d'autorisation d'immeubles à cet endroit ;
Considérant que les projets de ces immeubles enjambent également sur le territoire de la commune de Sanem et vice-versa ;
Considérant que ces immeubles sont à raccorder de façon logique aux infrastructures publiques existantes gérées par des gestionnaires différents en fonction de la situation territoriale ;
Considérant que le tracé actuel des limites communales à cet endroit est basé sur la topographie du terrain ;
Considérant qu'avec les nouvelles constructions il y a lieu de redresser les limites communales de manière à ce que les limites communales tombent dans le domaine public ;
Considérant que l'échange territorial consécutif à l'aménagement projeté ne modifie pas la superficie des deux communes ;
Vu qu'une rectification des limites territoriales, avec des surfaces égales, se fait dans l'intérêt des deux communes et en faveur du quartier « Université » ;
Vu la délibération du 5 novembre 2007 du collège des bourgmestre et échevins de la ville d'Esch-sur-Alzette d'entamer les procédures de redressement des limites communales à différents endroits ;
Vu la délibération du 12 novembre 2007 du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Sanem d'entamer les procédures de redressement des limites communales à différents endroits ;
Vu qu'une rectification des limites territoriales, avec des surfaces égales, se fait dans l'intérêt des deux communes et en faveur de l'aménagement du quartier « Université » ;
Vu le plan de principe ;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,*

d'inviter les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Sanem et d'Esch-sur-Alzette d'entamer les procédures en vue du redressement des limites communales aux endroits indiqués sur base des dispositions prévues par l'article 2 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Vote unanime

9.a. Approbation de l'«Accord de développement» entre la Commune de Sanem et Agora sàrl et cie relatif aux modalités de cession des terrains réservés à des aménagements publics.

Vote unanime

FINANCES

10. Avenant à la convention du 30 janvier 2004 entre la commune de Sanem et l'a.s.b.l. «Frënn vun de Suessemer Guiden a Scouten» relative au financement et à la mise à disposition du terrain pour la construction du home «Luss Collini» dans la rue du Château à Sanem.

Vote unanime

11. Approbation du compte de gestion 2005 de l'Office Social.

subside de la commune: 42.186,43 €

Vote unanime

12. Subsidies aux sociétés locales 2006.

Subsidien-Liste 2006 der Vereine der Gemeinde Sanem

1. Freiwillige Feuerwehr	Grundprämie pro Sektion x 4	543 EUR	oder pro Erwa.	6,79 EUR	+ pro Jugendl.	13,58 EUR	Auszahlung
		2 172,24					2 172,24
1 Fräiwëlleg Pompjeeën Gemeng Suessem		2 172,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172,24
2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					2172,24		2 172,24

Bewertung nach Punkten für die Vereine der Kategorie 2-9

Punktwert = 7,93 EUR Index 668,46

	Grundwert	Nützl_keit	Dir./Trainer	pro Mitgl	Total Punkte	Betrag ohne Sonder/Rück	Sonder_leist	Rückvergüt.	Total Auszahlung
2. Kulturelle Vereine									
1 Harmonie de Soleuvre	120	100	375	740	1335	10 586,55	119,98		10 706,53
2 Harmonie d'Ehlerange	120	100	300	576	1096	8 691,28	837,85		9 529,13
3 Bieleser Musek asbl	120	100	200	368	788	6 248,84			6 248,84
4 Harmonie Concorde Sanem	120	100	225	428	873	6 922,89			6 922,89
5 Cercle Vocal Belval-Metzerlach	90	50	50	76	266	2 109,38			2 109,38
6 Chorale mixte d'Sänger vum Zolverknapp	90	50	50	54	244	1 934,92			1 934,92
7 Chorale Ste Cecile Belvaux et Les Mésanges	90	50	50	68	258	2 045,94		191,74	2 237,68
8 Chorale Ste Cecile Sanem	90	50	75	136	351	2 783,43		386,50	3 169,93
9 Chorale Les Mésanges (Fusion Ste Cecile Belv.)			0	0	0	0,00			0,00
10 Chorale Zolver Spatzen	90	50	75	106	321	2 545,53		193,25	2 738,78
					5 532	43 868,76	957,83	771,49	45 598,08
3. Sozio-Kulturelle Vereine									
1 Société Culturelle Ste Barbe	30	20		15	65	515,45			515,45
2 Geschichtsréinn Gemeng Suessem	30	20		15	65	515,45			515,45
3 Amitiés Françaises	30	20		35	85	674,05			674,05
4 Amicale des Enrôlés de Force	30	20		15	65	515,45			515,45
5 Celobrium	30	20		10	60	475,80			475,80
6 Culture Club 2000	30	20		5	55	436,15			436,15
					395	3 132,35	0,00	0,00	3 132,35
4. Sportsvereine (Kompetition)									
1 Football-Club FC The Belval	90	50	275	534	949	7 525,57			7 525,57
2 Club sportif de Sanem	90	50	275	508	923	7 319,39			7 319,39
3 Football-Club FC Ehlerange	90	50	50	96	286	2 267,98			2 267,98
4 BasketBall Club AS Soleuvre	90	50	250	479	869	6 891,17			6 891,17
5 Sporting Club Belvaux	90	50	150	295	585	4 639,05			4 639,05
6 Cercle Athlétique Belvaux	90	50	200	360	700	5 551,00	1 161,39		6 712,39
7 DT Zolverknapp	90	50	75	146	361	2 862,73			2 862,73
8 Tennis Club de Belvaux	90	50	175	325	640	5 075,20		1 159,50	6 234,70
9 Cercle Bouliste et Cult. Metzerlach	90	50		67	207	1 641,51		196,60	1 838,11
10 Pétanque Royale Suessem				0	0	0,00			0,00
11 Vélo-Club Le Guidon	90	50		79	219	1 736,67			1 736,67
12 Amateurs Chien de Police/Garde	90	50		20	160	1 268,80			1 268,80
13 Agility Team Sanem	90	50		75	215	1 704,95			1 704,95
14 Les Amis du Cheval Sanem	90	50		169	309	2 450,37			2 450,37
15 Fescherverrain Rod'A Bieles	90	50		20	160	1 268,80			1 268,80
16 Sportfescher den Hiecht Bieles	90	20		71	181	1 435,33			1 435,33
					6 764	53 638,52	1 161,39	1 356,10	56 156,01
5. Freizeitsport (Fitness)									
1 Starfighter Footing Team Belvaux	30	20		15	65	515,45			515,45
2 Turnverain Fit a Flott Suessem	30	20		20	70	555,10			555,10
3 Fitness-Club Zolver	30	20		5	55	436,15			436,15
4 Wing Tsun Club Belvaux	30	20		5	55	436,15			436,15
5 Ass. Sportive commune de Sanem	30	20		5	55	436,15			436,15
6 Model Hobby Club du Sud Sanem	30	20		5	55	436,15			436,15
7 Härenequipe vum Bieleser Fussball	30	20		15	65	515,45			515,45
					420	3 330,60	0,00	0,00	3 330,60
6. Syndicats et Ententes									
1 Syndicat d'Initiative de Sanem	30	20		5	55	436,15			436,15
2 Entente des Sociétés Belvaux	30	20		10	60	475,80			475,80
3 Entente des Sociétés Soleuvre	30	20		5	55	436,15			436,15
4 Entente des Sociétés Sanem	30	20		5	55	436,15			436,15
5 Entente des Sociétés d'Ehlerange	30	20		5	55	436,15			436,15
					280	2 220,40	0,00	0,00	2 220,40

7. Sociétés agricoles horticoles -Ecolo

1 Les Amis de la Fleur Belvaux	30	20		55	105	832,65		1 861,92	2 694,57
2 Coin de Terre et du Foyer Soleuvre	0	0		0	0	0,00			0,00
3 Coin de Terre et du Foyer Sanem	30	20		30	80	634,40			634,40
4 Coin de Terre et du Foyer Ehlereng	0	0		0	0	0,00			0,00
5 Société Avicole Belvaux	30	20		25	75	594,75			594,75
6 Société Avicole Soleuvre	30	20		20	70	555,10			555,10
7 Letz. Vullen- an Naturschutz	30	20		25	75	594,75			594,75
					405	3 211,65	0,00	1 861,92	5 073,57

8. Scouts/Guides et Club des Jeunes

1 Scouts et Guides de Belvaux	50	20		136	206	1 633,58			1 633,58
2 Scouts Don Bosco Metzlerlach	50	20		141	211	1 673,23		2 010,00	3 683,23
3 Scouts St. Antoine / Guides Ste Cath.Sanem	50	20		186	256	2 030,08			2 030,08
4 Eilereng Feldmais	50	20		112	182	1 443,26			1 443,26
5 "Underdogs" Bieles	5	5		45	55	436,15			436,15
6 JOE Eilereng	25	10		56	91	721,63			721,63
					1 001	7 937,93	0,00	2 010,00	9 947,93

9. Sociétés à caractère social

1 Foyer de la Femme Belv./Soleuvre	30	20		45	95	753,35	350,00		1 103,35
2 Foyer de la Femme Sanem	30	20		30	80	634,40	250,00		884,40
3 Letz. Alters - InvalideV. Belv./Soleuvre	30	20		50	100	793,00			793,00
4 Union des Femmes Luxembgse	30	20		10	60	475,80			475,80
5 Letz. Alters - InvalideV. Sanem	30	20		20	70	555,10			555,10
6 Seniore Gem.Suessem (Amiperas)	30	20		50	100	793,00			793,00
7 Fraen a Mammen Bieles	30	20		20	70	555,10			555,10
					575	4 559,75	600,00	0,00	5 159,75
				15372		124 072,20	2 719,22	5 999,51	132 790,93

15372

Vote unanime

13. Approbation de divers subsides.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Interesseverain Eilereng	villes et villages fleuris 2007		450,00
AVR	cotisation annuelle	125,00	125,00
Fondation Lux.contre le Cancer	dons		125,00
Spontan ADD asbl	donation		à remettre pour info à la commission scolaire

Vote unanime

DIVERS

14. Règlements de circulation.

- Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation concernant les travaux de renouvellement de la canalisation dans la cité Kauffman à Soleuvre par l'entreprise Lisé P. et fils de Schifflange approuvé d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 25 octobre 2007.
- Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation concernant l'installation d'une grue mobile pour les travaux de toiture de la maison n°34 Chemin Rouge à Belvaux approuvé d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 25 octobre 2007.
- Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation concernant les travaux de raccordement sur le réseau de la conduite d'eau et de gaz par l'entreprise Blaschette dans la rue de l'Usine à Belvaux approuvé d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 29 octobre 2007.
- Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation concernant les travaux sur le réseau de la conduite d'eau dans le rond-point de la rue de Differdange à Soleuvre approuvé d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 5 novembre 2007.

Vote unanime

14.A Modification de la composition de la commission des loyers.

Composition de la commission des loyers à renouveler suite au décès de Monsieur Fernand Altmeisch et à la mise en vigueur de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du code civil :

Composition actuelle :

Président	Georges Engel
Assesseur - bailleur	Vacant (Fernand Altmeisch)
Assesseur - locataire	Henri Fonck
Secrétaire	Luc Theisen

Composition à prévoir suivant nouvelle loi :

Président	Georges Engel
Suppléant du président	A nommer
Assesseur - bailleur	A nommer
Suppl. assesseur-bailleur	A nommer
Assesseur - locataire	Henri Fonck
Suppl. assesseur-locataire	A nommer
Secrétaire	Luc Theisen

Art. 7. de la prédite loi :

(1) Dans les communes de 6.000 habitants et plus, il est institué une ou plusieurs commissions des loyers. Plusieurs commissions des loyers sont instituées pour l'ensemble des communes de moins de 6.000 habitants. Un règlement grand-ducal déterminera la zone de compétence territoriale et le siège de ces commissions des loyers.

(2) Les missions de la commission des loyers, dénommée ci-après «commission», sont définies par les dispositions de la présente loi.

(3) Chaque commission se compose d'un président et de deux assesseurs. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs. Les membres effectifs et suppléants sont nommés pour une durée de six ans. Leurs mandats sont renouvelables.

Pour les communes de 6.000 habitants et plus, les membres effectifs et suppléants sont désignés par le conseil communal, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur. Le président de chaque commission et son suppléant sont choisis pour autant que possible parmi les membres du conseil communal. L'un des assesseurs est choisi parmi les bailleurs et l'autre parmi les locataires domiciliés dans la commune. Il en est de même de leurs suppléants respectifs.

Le conseil communal,

Vu que, suite au décès d'un de ses membres, la commission des loyers ne dispose actuellement pas de la capacité de statuer conformément à la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation ;

Vu la proposition du collège échevinal de nommer M. Armand WALLIG, demeurant à Sanem, 192, rue de Niederkorn, comme assesseur bailleur ;

décide de nommer M. Armand WALLIG, demeurant à Sanem, 192, rue de Niederkorn, comme assesseur bailleur.

Vote unanime

15. Questions et divers.

A. Question introduite par la conseillère Nathalie Morgenthaler:



Un de Schëfferot vun der Gemeng Suessem

An der Ausgab vun der Dageszeitung „La Voix“ vum 22. Oktober 2007 konnt een liesen dass d'Regierung op der Sich wër no engem neien Terrain fir een Formationszenter fir Bus- a Camionschauffeuren. Enger neier europäescher Direktiv no missten nemmlech d'Bus- a Camionschauffeuren een separaten Formationszenter (vun deem vu Colmar-Bleig) kréien.

Elo ass mer deem Zeitungsartikel no dësem Formationszenter zëmlech sécher um Site „Pa'ewee“ geplangt, obwuel d'Regierung anscheinend nach 2 aner Site an d'A fasst.

Gemäss dem Artikel 25 vum Gemengesetz vum 13. Dezember 1988, erlaabt mer Äech an der Sëtzung vum 16. November 2007 folgend Fro ze stellen:

- Stëmmen déi Aassoën déi an dësem Artikel stinn?
- Ass de Schëfferot an dëser Affär vlicht schon vun der Regierung kontaktéiert ginn?

Mi mengten beschten Gréiss,

Fir d'CSV-Fraktioun, Guy Anen, Mike Lorang, Carine Reuter-Bauler a Fred Sonnen

Nathalie Morgenthaler
Member vun Gemengerot

B. Question introduite par le conseiller Guy Anen:



Un de Schëfferot vun der Gemeng Suessem

Gemäss dem Artikel 25 vum Gemengesetz vum 13. Dezember 1988, erlaabt eis Aech an der nächster Sëtzung betreffend den Rapport iwert den Biomonitoring folgend Fro ze stellen, well mir der keng zefriddenstellend Aestwert kruten:

Réponse du Collège échevinal: (Aussucher Zeitraum)
...Die Untersuchungsergebnisse ermöglichen eine Abschätzung des Luftstoffeintrages in Gemüsepflanzen während der Vegetationsperiode... also vum 17/07 bis 21/09
Ass et effektiv falsch ze behaupten den Zeitraum vun normale Vakanzentéint an kollektivem Congé (Bausektor, Firme Arcelor-Mittal, asw...) gëtt dozou bedroen dat sech déi betreffend Werten eisichter positiv duersellen an soumat keng genau Analyse erméiglechen.

Réponse du Collège échevinal: (Falsche Werte und Diagramme)
Die Diagramme auf den Seiten 16 und 17 weisen versehentlich...
Wei séris huet die esou en Rapport an dem sech en gravéierenden FEHLER an der Präsentatioun vun egem Diagramm befännt; deem anscheinend keen vun allen Implizierten interessiert huert an un dem sech och bis haut weiderhin keen steisst, gitt op den Site www.sanem.lu kucken

Mi mengten beschten Gréiss,

Fir d'CSV-Fraktioun, Mike Lorang, Nathalie Morgenthaler, Carine Reuter-Bauler a Fred Sonnen

Guy Anen
Member vun Gemengerot

SEANCE A HUIS CLOS:

PERSONNEL - ADMINISTRATION

16. Changement de carrière du sieur EWEN Guy, premier commis principal au secrétariat communal et nomination au poste de chef de bureau adjoint, grade 9 à partir du 1^{er} novembre 2007.

Est nommé(e): M. Guy Ewen

SEANCE PUBLIQUE:

17. Conversion d'un poste d'expéditionnaire en un poste de rédacteur au secrétariat communal.

Vote unanime

18. Création d'un poste d'employé communal m/f à plein temps de la carrière C, détenteur du CATP de l'informaticien qualifié possédant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé suivant l'article L.561-1 du code du travail.

Vote unanime

SEANCE A HUIS CLOS:

PERSONNEL - CIPA

- 18.A Démission de la dame Christine Barros-Constant de son poste d'infirmière au CIPA de Soleuvre.

Vote unanime

19. Nomination d'un infirmier m/f à mi-temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du contrat collectif du secteur d'aide et de soins (SAS), carrière PS4, au CIPA de Soleuvre.

Est nommé(e): Ambrogi Sabrina

- 19.A Nomination d'un infirmier m/f à mi-temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé bénéficiant du contrat collectif du secteur d'aide et de soins (SAS), carrière PS4, au CIPA de Soleuvre.

Est nommé(e): Borré Astrid

- 19.B Approbation d'un congé sans traitement en faveur de Madame Huberty-Marson Christine, institutrice de l'enseignement primaire, pour la période du 23 janvier 2008 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009 avec annulation de sa décision du 11 juin 2007 concernant l'approbation d'un congé sans traitement pour la période du 23 mars 2008 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009.

Vote unanime

INDIGENAT

20. Options et Naturalisations.

Vote unanime

Anen Guy	Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam
Conter Raymond	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	Schroeder Nico	Sunnen Fred